



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 27 mai 2011

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de sa séance du **26 mai 2011** le CONSEIL COMMUNAL a adopté :

- **LE PREAVIS MUNICIPAL 05/2011 DU 4 AVRIL 2011, à l'unanimité, portant sur :**
 - ***Demande de crédit extrabudgétaire pour des travaux d'entretien routier***
 - allouant à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 175'000.00 destiné à financer les travaux d'entretien routiers;
 - prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier.



- **LE PREAVIS MUNICIPAL 06/2011 DU 4 AVRIL 2011, à la majorité (2 NON/ 4 abstentions), portant sur :**
 - ***Route du Burenos – Entrée zone densifiée***
 - refusant, compte tenu des explications formulées sous point 5 du présent préavis, la proposition déposée par un habitant lors de l'enquête publique;
 - allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 74'000.00, destiné à financer les travaux routiers, ralentisseur à la route du Burenos;
 - prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier;
 - prenant acte que ce crédit sera comptabilisé comme suit :

A	Route	Fr.	74'000.00	Sur compte de bilan 9141.63
---	-------	-----	-----------	-----------------------------
 - prenant acte que le coût des travaux relatifs au réseau routier sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisées sur le compte de fonctionnement N° 430.3310.00 « Amortissements obligatoires»;
 - prenant acte que pendant la durée des travaux, les dépenses seront comptabilisées sur le compte de bilan N° «9170.75».



- **LE PREAVIS MUNICIPAL 07/2011 DU 9 AVRIL 2011, à la majorité (trois abstentions pour le point 1 – une abstention pour le point 2), portant sur :**
 - **Temple Saint-Martin :**
 - ***Demande de crédit pour le changement des radiateurs et d'un crédit extrabudgétaire pour l'installation d'une ouverture programmée***

- 1. **allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 35'000.00, destiné à financer les travaux de remplacement des radiateurs du Temple St-Martin;**
 - 1.1. prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier;
 - 1.2. prenant acte que ce montant sera prélevé et amorti directement par le compte de bilan n° 9281.12 « Fonds de rénovation de l'église » (voir détail point 8.1 du présent préavis);

- 2. **allouant à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 3'800.00 destiné à financer les travaux d'installation d'une ouverture programmée du Temple St-Martin;**
 - 2.1. prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier;
 - 2.2. prenant acte que ce montant sera porté au débit du compte de fonctionnement N° 353.3141.00 « Frais d'entretien du bâtiment »;

En vertu de l'article 107 de la loi précitée (LEDP), les décisions sur l'octroi des crédits susmentionnés peuvent faire l'objet d'une demande de référendum, dans un délai de vingt jours, dès la date de la présente publication.



Les textes relatifs à toutes les décisions susmentionnées peuvent être consultés au Bureau du Greffe municipal, pendant les heures d'ouverture.

ainsi que sur le Site Internet

www.belmont.ch

rubrique « Vie politique » → « Conseil communal » →
« Séances du Conseil communal 2011 » → « Onglet 26 mai »

AU NOM DE LA MUNICIPALITE	
Le Syndic	La Secrétaire
(LS)	
G. Muheim	I. Fogoz